

n° de réf. I18-047

Appareils de régulation industrielle n° 4*(Supplément au bulletin Appareils de régulation industrielle no 3A, no de réf. I16-129)*

Le 12 avril 2018

Les produits déjà certifiés ne sont pas touchés par cet avis**Présentez votre demande d'évaluation dès maintenant**

Nous annonçons : la publication de la nouvelle norme CAN/CSA C22.2 n° 61010-2-201:18 – Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire – Partie 2-201 : Exigences particulières pour les équipements de commande

Voir la pièce jointe n° 1 pour les numéros de classe visés.

Pour acheter la norme, visitez nous à www.shop.csa.ca

Qui est visé ?

Tous les fabricants d'équipement, de dispositifs et d'instruments de contrôle des processus destinés au contrôle et à l'automatisation des processus industriels comme les contrôleurs programmables et leurs périphériques de niveau d'intensité du signal ou modules de commande, comme les interfaces homme-machine.

Que devez-vous faire ?

1. Ce document fait état de modifications à la certification qui ne visent pas vos produits certifiés.
2. Veuillez communiquer avec le personnel technique de la CSA si vous avez des questions ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant cette publication et la façon dont elle s'applique à vous.
3. Si vous souhaitez faire évaluer de nouveaux produits selon les modifications, il vous suffit de

lancer un projet de certification en vous adressant à notre Centre des services à la clientèle au 1 866 797-4272. Vous devrez nous soumettre la documentation à l'appui*. Si des essais doivent être effectués, nous vous indiquerons le nombre d'échantillons nécessaires.

*Incluant les informations techniques, le nom et l'adresse de l'entreprise, l'emplacement des usines et le numéro de dossier de la CSA ou le numéro du contrat principal (si un tel numéro a été attribué), ainsi que toute autre documentation pertinente.

Approbatons :

Voir la pièce jointe n° 2

Historique et justification :

Cette norme est le fruit de l'harmonisation de la norme canadienne à la norme IEC 61010-2-201:17.

Voir la pièce jointe n° 3

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Allez à <http://www.csagroup.org/fr/services/essais-et-certification/product-listing/> et entrez votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classes associées avec ce bulletin d'information pour visualiser vos produits certifiés.

Pour des questions techniques sur ce bulletin d'information

Communiquez avec Vegard Andersen
par téléphone au +49 69 509 571 829, télécopieur au +49 69 509 571 999
ou par courriel à vegard.andersen@csagroup.org



Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez nous" pour parcourir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

Pièce jointe n° 1

Classes visées :

classe n°:

2252 06, APPAREILS DE RÉGULATION INDUSTRIELLE

2252 86, APPAREILS DE RÉGULATION INDUSTRIELLE - Certifiés selon les normes US

2253 01, PRODUITS INDUSTRIELS D'AUTOMATION

2253 81, PRODUITS INDUSTRIELS D'AUTOMATION - normes US

Pièce jointe n° 2

Approbations

Les nouveaux produits peuvent être certifiés selon les normes CAN/CSA-IEC 61010-2-201:14 et CAN/CSA-C22.2 n° 61010-1-12 jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Autrement, il est possible d'utiliser immédiatement la norme CAN/CSA-C22.2 n° 61010-2-201-18 conjointement avec la norme CAN/CSA-C22.2 n° 61010-1-12 pour la certification des nouveaux produits et des mises à jour de produits existants.

Après le 1^{er} janvier 2021, tous les nouveaux produits et les principales mises à jour de produits existants devront être évalués conformément aux normes CAN/CSA-C22.2 n° 61010-2-201:18 et CAN/CSA-C22.2 n° 61010-1-12.

Les normes et les éditions UL équivalentes s'appliqueront aux produits approuvés par la CSA destinés aux États-Unis.

Les approbations existantes ou les mises à jour mineures ne sont pas touchées par cet avis et demeurent valables conformément aux avis suivants :

1. Avis de certification – Produits pour emplacements dangereux n° 24, pour connaître les dates d'entrée en vigueur des contrôleurs logiques et accessoires programmables utilisés dans des emplacements dangereux.
2. Avis de certification – Produits pour emplacements dangereux n° 25, pour connaître les dates d'entrée en vigueur des appareils émettant des signaux et des équipements de manutention de liquide inflammable utilisés dans des emplacements dangereux.
3. Avis de certification – Appareils de mesurage, de régulation et de laboratoire n° 17a, pour connaître les dates d'entrée en vigueur pour les appareils de laboratoire, d'essai, de mesurage et de contrôle des processus.
4. Avis de certification – Équipement de contrôle des processus n° 3a, pour connaître les dates d'entrée en vigueur de l'équipement de contrôle des processus et des contrôleurs programmables.

ou tout avis de certification qui remplace les avis susmentionnés.

Pièce jointe n° 3

Historique et justification

Il s'agit de la deuxième édition de la norme et elle constitue une révision technique. Les modifications importantes suivantes ont été apportées par rapport à l'édition précédente :

- des définitions qui portaient à confusion ont été précisées, modifiées ou supprimées;
- la méthodologie d'essai de la température a été modifiée et précisée;
- les méthodes de documentation permises ont été modifiées et simplifiées;
- les exigences liées au marquage des bornes ont été modifiées et précisées;
- les annexes informatives ont été modifiées et précisées, y compris les illustrations et les figures informatives supplémentaires.